

COMMENT FAIRE ?

- > **Téléchargez** le dossier sur www.paysvoironnais.com
Rubrique « réduire ses déchets »
- > **Déposez-le** dûment complété dès que possible et impérativement **avant le 31 octobre 2023**.
 - > Par mail : zerodechet@paysvoironnais.com
 - > Par courrier :
Communauté du Pays Voironnais
À l'attention de M. Julien Beauvais
Service Gestion des déchets
40, rue Mainssieux - CS 80363
38511 Voiron cedex
 - > À l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre Technique du Pays Voironnais
(à côté de la déchèterie)
Impasse des Coquelicots
38500 Coublevie

QUELLE SÉLECTION DES PROJETS ?

Une fois déposé, votre projet sera étudié par un comité d'attribution composé du Service Gestion des déchets du Pays Voironnais, de l'association Le Pic Vert ainsi que d'un acteur extérieur impliqué dans le développement local et/ou l'économie circulaire.

> Critères d'évaluation

- Innovation,
- Réponse à un enjeu local d'économie circulaire,
- Caractère collectif du projet et bénéfices apportés aux habitants,
- Moyen de valorisation (*supports de communication envisagés...*).

> 4 comités de sélection

Mars, juin, septembre et novembre 2023.

L'APPEL À PROJETS FONDS ÉCONOMIE CIRCULAIRE EST UNE INITIATIVE PROPOSÉE PAR LE PAYS VOIRONNAIS DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE « OBJECTIF ZÉRO DÉCHET ».



Une aide jusqu'à 500 €

PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LANCEZ-VOUS !

AVEC L'AIDE DU PAYS VOIRONNAIS

+ D'INFOS
zerodechet@paysvoironnais.com
www.paysvoironnais.com

 Pays Voironnais - Officiel



PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LANCEZ-VOUS !

AVEC L'AIDE DU PAYS VOIRONNAIS

Le Pays Voironnais renouvelle pour 2023 le dispositif « fonds Économie Circulaire ».

L'objectif est de soutenir des projets collectifs qui participent à l'économie circulaire et contribuent ainsi à réduire les déchets, tout en favorisant le lien social entre habitants.

Sous forme associative ou citoyenne, le projet pourra être aidé à hauteur de 500 € !

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, KÉZAKO ?

Visant à dépasser une société du « tout jetable », basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), **l'économie circulaire est un modèle économique qui limite le gaspillage des ressources et l'impact environnemental.**



QUELS PROJETS AIDÉS ?

Le projet doit rendre service aux habitants du Pays Voironnais et apporter des solutions locales (*immeuble, quartier, commune...*) pour éviter et réduire les déchets et/ou mieux les gérer. Il est vecteur de convivialité et d'échanges ainsi que de réflexions collectives.

Le projet doit contribuer à l'un des objectifs suivants :

> Sensibiliser & Encourager

Ex. : Organiser une journée de sensibilisation avec des élèves et leurs parents pour découvrir des solutions « zéro déchet » via des ateliers.

> Favoriser la consommation de proximité et les achats durables

Ex. : Mettre en lien des producteurs locaux avec un groupement d'acheteurs en visant à réduire des emballages par l'achat en gros.

> Mutualiser des équipements utiles

Ex. : Acheter et partager du matériel de bricolage/jardinage dans une copropriété, une résidence ou un hameau.

> Allonger la durée de vie des objets

Ex. : Organiser un troc de vêtements ou jouets pour favoriser le réemploi et l'échange plutôt que de jeter ; proposer un atelier pour apprendre à réparer ensemble (vélos, appareils électriques...).

> Valoriser sur place les biodéchets

Ex. : Installer un poulailler pour réduire les déchets alimentaires et compostables ; mettre en place un compost partagé entre voisins, organiser une disco-soupe à partir d'invendus...

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le fonds d'aide s'adresse aux initiatives collectives :

- > Structures publiques (école, centre social...),
- > Associations à but non lucratif (protection de l'environnement, MJC, éducation populaire, culturelle, artistique, sportive...),
- > Citoyens (à minima 2 habitants).

Le projet doit concerner l'une des 31 communes du Pays Voironnais avec une domiciliation sur le territoire pour la personne ou structure référente.